

Le Sénat a été saisi, d'un nouveau projet de loi pour lutter contre la récidive criminelle. On ne compte plus le nombre de textes de loi « contre la récidive » présentés et votés ces dernières années.

Le Sénat a modifié très sensiblement ce projet, à partir de trois considérations très largement partagées :

1. Il faut lutter contre la récidive. Nul n'en doute. Nul ne met cela en cause. Mais il faut le faire avec efficacité.
2. L'efficacité suppose des moyens. Et notamment des moyens de suivi lors de la détention et l'accompagnement des sorties de détention.
3. S'agissant de ce qu'on appelle – improprement – la « castration chimique » visant à prévenir la récidive de criminalité sexuelle, les orateurs du Sénat (tous groupes politiques confondus) ont insisté sur la nécessité de distinguer le rôle du médecin de celui du juge.

[>> Lire les extraits des interventions de Jean-René LECERF \(UMP, rapporteur\), Nicolas ABOUT \(Union centriste, rapporteur\), Nicole BORVO \(PC\), Alain ANZIANI \(PS\), Jacques MEZARD \(RDSE\) et Robert BADINTER \(PS\)](#)

[>> Le texte intégral des débats](#)